

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 DECEMBRE 2017

A 20 heures

Présents : BISSAY Jean-Pierre – DUTEL Gérard –DUPUY Ghislaine – DENIS Louis - DUTHEL Nicole – DEVARENNE Catherine – FRENEAT Joseph – REY Nicolas- COMBE Noël. VUILLEMIN Christophe

Absente excusée : ROCHE Agnès

Lecture de l'ordre du jour.

VENTE TERRAIN A M. ET MME LAFFAY : M. et Mme LAFFAY Pierre Jean désirent acheter une parcelle cadastrée sous le numéro ZA 92 appartenant pour moitié CCAS et moitié Commune d'une superficie de 506 m². Le conseil est d'accord pour un montant total de 227.70 euros à partager à hauteur de 50 %.

Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Statuts Forez Est : Le conseil Municipal adopte à l'unanimité les statuts de la communauté de communes de forez est. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

AVENANT CONVENTION CONFIAIT MISSION DOSSIERS CNRACL : le conseil accepte à l'unanimité l'avenant proposé par le CDG42.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE : Monsieur le Maire donne lecture des devis voirie à proposer à la communauté de communes pour l'année 2018 pour un montant total de 48 000 € H.T ; sont inclus dans ces devis la pose de panneaux.

Entretien voirie : les agents devront faire le tour des chemins pour nettoyer les tuyaux bouchés par les déchets élagage.

L'élagage sur les chemins est terminé. Pas de problème particulier à signaler.

DOSSIER ADRESSAGE : le conseil accepte le plan et le tableau pour l'adressage et le raccordement postal.

INDEMNITE TRESORIERE : Monsieur le Maire demande au conseil son avis. Après discussion le conseil vote à hauteur de 20 %. Cinq voix à 20 % - 4 voix à 10 % et 1 voix à 0%.

VIFREMENTS CREDITS BUDGET PRINCIPAL : Un virement de 300 euros du compte 020 pour un montant de 300 euros pour régler le remplacement d'un mat corrodé au SIEL.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT : Le conseil décide de voter la mise en place d'un forfait minimal de consommation rejeté au réseau assainissement collectif correspondant à une consommation de 20 m3 par foyer. Ce forfait sera complémentaire au forfait de 30 euros déjà en place. Décision applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE : Les nouveaux chemins seront bornés et classés communaux ou ruraux et l'entretien incombera à la communauté de communes de forez est.

BATIMENTS COMMUNAUX : Le local cuve est en construction à la salle d'animation rurale pour un montant de 10 508 euros H.T.

Une partie de l'éclairage a été réparée, un devis sera établi pour la réfection totale de l'éclairage en raison de rampes qui sont attaquées par de la rouille.

SUBVENTION TRAVAUX ISOLATION : Un devis a été établi pour le remplacement des menuiseries en PVC au bâtiment cure (rez de chaussée) pour un montant H.T. de 5 872 euros. Ces travaux bénéficieront d'une subvention par le biais de la communauté de communes forez est.

LOCATION BAR AUBERGE : Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint ont reçu plusieurs personnes intéressées. En final une personne a donné son accord. Monsieur le Maire expose le projet de cette personne. Le conseil décide de faire établir un bail commercial par le biais d'un notaire. Prix de location 250 euros ttc par mois. Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire établir et signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Bulletin municipal : il est en cours d'élaboration auprès de la commission. Il sera distribué en début d'année 2018.

Comité des fêtes : suite à l'organisation du 14 juillet cette association essuie un déficit de 163.98 euros. Le conseil décide de voter une subvention exceptionnelle pour pallier à ce déficit.

VŒUX 2018 : Les commandes seront identiques à l'an dernier. Des invitations seront déposées dans toutes les boites aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.

Prochaine réunion vendredi 19 janvier 2018 à 20 heures.